

## **ART 19**

### **Rapport du Colloque sur l'application des normes internationales de la liberté d'expression au Sénégal.**

L'Ong internationale dénommée Article 19 a organisé les 31 juillet et 01 août 2006 un Colloque sur l'application des normes internationales de la liberté d'expression au Sénégal, en partenariat avec le Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI), l'Institut Supérieur des Sciences de l'Information et de la Communication (ISSIC) et l'Ecole Doctorale de Science Politique de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD). Organisé dans la salle de conférence du CESTI, ce Colloque a réuni une trentaine de participants (journalistes professionnels, juristes, patrons de presse, membres de la société civile et représentants des pouvoirs publics). Treize communications ont été présentées lors des deux journées de travaux.

#### **Journée du lundi 31 juillet 2006**

Cette journée a été marquée par la cérémonie d'ouverture du colloque et la présentation de cinq (05) communications suivie de débats.

La cérémonie d'ouverture a débuté à 9h 35mn. Présidée par le Recteur de l'UCAD, Abdou Salam Sall, elle a enregistré quatre (04) interventions. C'est d'abord, la directrice du CESTI, Mme Eugénie R. AW qui a souhaité la bienvenue aux participants du colloque avant d'exprimer sa gratitude à l'endroit de l'Ong Article 19 pour avoir initié ce colloque. Elle a également remercié le Recteur de l'UCAD pour son appui constant au CESTI.

Pour sa part, le directeur de l'ISSIC, Abdou Latif Coulibaly s'est réjoui d'associer la jeune expérience de son Institut à celle du CESTI pour la tenue d'une rencontre d'échanges autour du thème de ce colloque. Il a adressé ses félicitations à l'endroit de l'Ong Article 19 pour ses efforts dans le domaine de la liberté d'expression au Sénégal et dans la sous région.

Dans son speech, la Chargée de Programme Afrique d' Article 19, Fatou Jagne-Senghore a mentionné que ce colloque s'inscrit dans le cadre d'une initiative sous régionale sur la liberté d'expression. Elle a rappelé le rôle joué par son Ong dans l'adoption par l'Union Africaine d'une Déclaration sur la liberté d'expression et la mise en place des mécanismes de l'évaluation des pairs. La Chargé de Programme Afrique d' Article 19 a souhaité l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de la liberté d'expression au Sénégal pour consolider la culture démocratique.

Pour sa part, le Recteur de l'UCAD, Abdou Salam Sall a estimé qu'en organisant cette rencontre avec l'ISSIC, le CESTI démontre son esprit d'ouverture. Il a souligné que ce colloque permet à l'UCAD de jouer son rôle de veille. Appréciant le thème du colloque, il a noté que la liberté d'expression n'est pas au-dessus des autres libertés individuelles. Avant de déclarer ouvert le colloque, il a fait savoir qu'il est indispensable de trouver un juste équilibre pour que toutes les énergies soient libérées pour que la liberté d'expression n'altère pas les autres types de libertés.

Après cette cérémonie d'ouverture, une pause d'une dizaine de minutes a permis à la directrice du CESTI de raccompagner le Recteur de l'UCAD.

A la reprise des travaux, la directrice a énuméré les objectifs du colloque. Ces objectifs sont : le renforcement du cadre de concertation permanent entre les professionnels de la communication, les juristes, le public et les pouvoirs publics ; la contribution à la réflexion sur les enjeux de la liberté d'expression au Sénégal ; la discussion sur les stratégies de partenariat et de la mobilisation des ressources pour développer la recherche académique approfondie sur les grandes questions de liberté d'expression au Sénégal et l'élaboration d'un cadre de concertation pour enrichir les curricula des écoles de journalistes et de formation des juges et avocats afin de prendre en compte les évolutions dans le domaine de la liberté d'expression.

L'intervention de la directrice a été suivie d'une pause café d'une vingtaine de minutes. Au retour de cette pause, les participants ont suivi deux communications dont la modération a été assurée par la directrice du CESTI.

La première communication a porté sur le thème « la place des normes internationales de la liberté d'expression dans le corpus juridique sénégalais ». Elle a été présentée par Me Alioune Sall, enseignant à l'UCAD. A l'entame de sa communication, Me Sall a préféré remplacer le terme « corpus » par celui de « système ». Dans sa communication, il a cité certaines normes internationales sur la liberté d'expression qui sont contenues dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Charte africaine des droits de l'homme et la Déclaration de l'Union Africaine sur la liberté d'expression. Selon Me Alioune Sall, le préambule de la Constitution sénégalaise consacre la liberté d'expression. Ce qui lui fait dire qu'il y a dans le système juridique national des normes d'inspiration internationale. Il a souligné que le problème qui se pose c'est celui de leur applicabilité dans notre pays. Les juges parlent souvent de la généralité de ces normes. Et ils souhaitent une loi d'application. Me Sall a fait observer qu'une Déclaration de principe n'est pas un acte normatif susceptible d'être évoqués par des justiciables. Il s'est interrogé sur la volonté des autorités sénégalaises à appliquer ces normes internationales sur la liberté d'expression. Dans la dernière partie de sa communication, **il a recommandé un débat riche sur les normes internationales dans le but de susciter une véritable culture juridique ou judiciaire. Il a également invité la presse à poser le débat sur**

**les droits des médias, autrement à s'intéresser davantage à leurs droits et devoirs. Dans cette perspective, il a suggéré une formation efficiente des journalistes sur leurs droits et devoirs.**

La deuxième communication a été présentée par Abdou Latif Coulibaly et avait pour thème « Essai d'analyse de l'évolution de la pratique journalistique au Sénégal de 1980 à nos jours ». Au début de sa communication, M. Coulibaly a mentionné qu'il préfère adopter une démarche critique et non fonctionnelle pour aborder son thème. Après avoir fait un bref historique de la pratique du journalisme au Sénégal, il a mis l'accent sur le rôle des médias dans le renforcement de la démocratie avant l'Alternance de 2000. Il a rappelé la couverture professionnelle qu'ont fait SUD FM, la première radio privée du Sénégal et Radio Sénégal, la chaîne de service public des municipales de 1996. Lors de cette consultation, les journalistes ont notamment dénoncé les tentatives de fraudes et les cas de fraudes avérées. Selon Abdou Latif Coulibaly, le rôle joué par les médias dans la transparence du scrutin présidentiel de 2000 a été une confirmation de leur capacité à contribuer à la consolidation de la culture démocratique. Il a classifié le rôle des radios et celui des organes de presse écrite. Pour lui, les radios, en transmettant en direct les résultats grâce aux portables, ont contribué à la transparence des élections alors que les organes de presse écrite avaient des lignes éditoriales très engagées.

Jetant un regard sur la profession telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, Abdou Latif Coulibaly a noté l'existence de certains organes de presse qui constituent de réelles menaces pour celle-ci. Selon lui, ces journaux sont créés pour décrédibiliser la profession en contournant les règles de la déontologie et de l'éthique. Et pour ce faire, il a préféré que l'on parle de la professionnalisation que de l'assainissement de la profession. Il a noté que face à des dérives, il y a eu des tentatives d'autorégulation qui n'ont pas connu des succès.

**Dans ses recommandations, le directeur de l'ISSIC a souhaité une adaptation des modules de formation en journalisme aux nouveaux défis et exigences du métier. Prônant la professionnalisation du journalisme, il a indiqué que la formation reçue à l'école doit être complétée par une autre acquise dans les salles de rédaction. Il a également invité les journalistes à produire des connaissances sur le monde réel qui les entoure pour aider les lecteurs à comprendre certains faits et phénomènes. Pour lui, les journalistes doivent avoir la même prétention que les savants, en laissant la presse de surface.**

Faisant la synthèse des deux communications, Mme Eugénie Aw a reconnu que les enseignants ne suscitent pas assez le débat chez les étudiants. Après avoir insisté sur le problème de la formation soulevé par Abdou Latif Coulibaly, elle commenté la question de la production de connaissances par les journalistes.

Ce sont des contributions qui ont le plus occupé de place dans les débats. Au total, 21 interventions ont été notées. Les obstacles à l'application des normes internationales, le profil et la spécialisation du journaliste, la non application de la Convention collective, le rôle des médias dans les élections de 1996 et 2000, les normes internationales ratifiées par le Sénégal sont, entre autres sujets soulevés lors des débats. Pour le directeur de la publication du journal « le Quotidien », Madiambal Diagne, l'on note une impuissance de l'Etat à appliquer la loi sur la presse. **Il a invité les écoles de formation en journalisme à réajuster leurs enseignements en mettant l'accès sur la spécialisation. Selon lui, il paraît même plus judicieux que les journalistes suivent d'abord des enseignements universitaires dans d'autres domaines avant d'embrasser leur carrière.** Ne partageant pas entièrement cet avis, la nouvelle secrétaire générale du Syndicat national des professionnels de l'information et de la communication (SYNPICS), Diatou Cissé a relevé que l'on a pas besoin d'avoir précédemment un profil avant de devenir journaliste. **Pour elle, il faut plutôt insister sur la nécessité pour le journaliste de se cultiver de manière permanente.**

Abdou Latif Coulibaly a noté que le passage temporaire de certains journalistes dans les salles de rédaction est lié au principe du marché de l'emploi. Selon lui, il faut être réaliste dans l'application de la Convention collective. Sur le plan de la publicité, il a estimé que la RTS (la Radio Télévision Sénégalaises) mène une concurrence déloyale aux autres organes de presse privée.

Les intervenants ont dénoncé l'article 80 du Code pénal qui constitue à la liberté d'expression au Sénégal. Selon Mamadou Camara, enseignant à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis et ancien membre du Haut Conseil pour l'audiovisuel, les autorités prennent souvent des mesures de sauvegarde de l'ordre public, en piétinant la liberté d'expression. Il a cependant souligné que la liberté d'expression doit être comprise avec d'autres libertés constitutionnelles. Pour lui, l'on peut avoir des mesures déontologiques qui puissent contribuer à la liberté d'expression. Sur un autre plan, il a noté qu'il y a un surinvestissement affectif des journalistes de la profession. Il a indiqué que la presse n'est pas un quatrième pouvoir, mais qu'elle joue un rôle important en informer le public. **Est-ce que la constitutionnalisation des organes de régulation ne peut pas contribuer à sauvegarder la liberté d'expression, s'est interrogé l'enseignant, ancien membre du Haut Conseil de l'Audiovisuel (HCA).** Dans son intervention, il a également fait l'inventaire des normes internationales ratifiées par le Sénégal. Selon lui, le pays a ratifié 20 pactes et conventions au titre de l'ONU, 35 Conventions au titre de l'OIT, 01 Convention au titre de l'UNESCO, 04 Conventions au titre du droit humanitaire, 03 Instruments juridiques au titre de l'OUA devenue l'UA.

Les débats ont pris fin à 13h 40mn. Après la pause déjeuner, les participants ont repris les travaux à 14h 25mn.

La première communication a été présentée par Jean Meissa Diop, Rédacteur en chef au Quotidien Wal Fadjiri et Mamadou Ndao, chargé de programme Gouvernance et Société civile à l'Institut Panos. La communication a porté sur le thème « la liberté d'expression dans les processus électoraux : rôle des médias en période électorale ». Les débats ont été modérés par Mme Aw.

Dans sa communication, Jean Meissa Diop a mis l'accent sur le rôle de régulation et de transparence joué par les médias sénégalais de 1996 et de 2000. Selon lui, c'est parce qu'il y avait un déficit démocratique, que les médias ont été obligés de jouer ce rôle. Et il a estimé que la presse doit être plus vigilante pour ne pas tomber dans certains pièges de certains flagorneurs qui lui tressent des lauriers. Il s'est interrogé sur la pertinence et l'opportunité des aides aux organes de presse pour la couverture du processus électoral. Il a souhaité que la presse revienne simplement à sa mission originelle : informer les populations. Jean Méissa Diop reconnaît tout de même que tant qu'il y aura un déficit démocratique, la presse sera obligée de jouer ce rôle de veille et de transparence. Pour sa part, Mamadou Ndao a montré que l'introduction des TICs dans les médias a changé les données en matière de liberté d'expression.

La Chargé de Programme Gouvernance et société civile à l'IPAO a estimé que la période électorale est souvent des moments de manipulation de l'info, à cause de la proximité entre journalistes et acteurs du jeu politique. Selon lui, il y a deux exigences en matière de liberté de presse en cette période : **le droit du public à l'information électorale et le renforcement des capacités des journalistes sur le processus électoral.**

Il a mentionné qu'en période électorale, le public a besoin d'une information plus critique pour mieux comprendre les enjeux de l'élection et l'utilité de sa participation à celle-ci. Pour lui, les langues nationales doivent être mises à contribution pour toucher un large public qui doit prendre part aux débats dans une dynamique interactive.

Reconnaissant les limites du droit à l'accès à l'information en période électorale, il a soutenu que les journalistes ont besoin d'un renforcement de capacités pour y faire face. Selon lui, la presse doit assurer le monitoring du processus électoral. Et il a souligné que les radios communautaires peuvent jouer un rôle primordial dans ce domaine.

Les débats suscités par ces deux communications ont enregistré huit interventions. Si pour Abdou Latif Coulibaly, Lamine Touré (journaliste et formateur au CESTI), Diatou Cissé et Mbaye Sydi Mbaye (président du CRED), les journalistes n'ont pas besoin d'un renforcement de capacités pas spécial pour couvrir les élections, pour Habiboullah Fall (président de la Convention des jeunes reporters), Mamadou Camara (juriste et ancien membre du HCA) et Mame Less Camara (journaliste et directeur d'Envie FM), la période électorale est moment spécial durant lequel les journalistes jouent des rôles délicats. Mame Less Camara a même estimé que les élections constituent des moments de dérèglement dans la société. Et à Mamadou Camara d'appuyer : la période

électorale n'est pas un contexte banal dans le calendrier républicain, il y a des lois spéciales à respecter en cette période.

Après la pause café, les participants ont suivi deux communications.

« Rôle des organes de régulation et d'autorégulation dans le traitement de l'information en période électorale », tel est le thème de la première communication présentée par Mamadou Camara, HCA/Université Gaston Berger, Saint Louis.

Selon lui, l'idée de l'installation des organes de régulation des médias est une conséquence du processus démocratique. Rappelant le processus de changement des missions de ces organes, il a fait savoir que selon les nouvelles dispositions, l'organe de régulation doit veiller à la propagande des partis politiques. Il a estimé qu'avec le nombre important des partis politiques (101 actuellement), cette mission du Conseil national de régulation de l'audiovisuel (CNRA). Se réjouissant de certains droits de sanctions de l'organe, il a dit que l'accès de tous ces partis politiques aux médias d'Etat pose techniquement des problèmes.

La deuxième communication de cette série a été présentée par Mame Less Camara, journaliste et directeur d'Envie FM. La communication a porté sur le thème « les normes professionnelles qui régissent l'activité des journalistes et des entreprises de communication : analyse des pratiques nationales et internationales ». Après avoir fait l'historique du métier du journalisme et des écoles de formation au Sénégal et dans la sous région, il a fait observer que le CESTI ne peut satisfaire la demande des organes de presse, en terme du nombre d'étudiants de formés. Ce qui l'a amené à établir que selon la démographie dans les salles de rédaction, le profil qui domine actuellement c'est celui qui n'est pas sorti des écoles.

Parlant de l'organisation de la profession, il a relaté les expériences de la Malaisie et de l'Italie desquelles peut s'inspirer le Sénégal. Pour Mame Less Camara, le bon journaliste est celui qui est instruit et se cultive tous les jours.

Il a mentionné qu'il n'y a pas encore un véritable patronat de presse, même qu'il a reconnue l'Affaire Madiambal Diagne a permis aux patrons de presse de se réunir. Selon lui, le rôle que le SYNPICS fait que les syndicats sectoriels ont du mal à émerger. Il constate que ces syndicats sectoriels ont du mal à atteindre un certain niveau de masse critique. Le rôle joué par le CRED et ses problèmes de financement ont été soulevés par le communicateur.

Les débats modérés par Mme Aw ont enregistré treize interventions sur le CNRA, les organes d'auto régulation et la formation des journalistes. Les intervenants ont souhaité que l'Etat donné davantage de moyens au CNRA. Le journaliste Chérif Elvalide Sèye a déploré que la présence des magistrats soit privilégiée dans le CNRA au détriment de celle des professionnels de la l'information. Pour Mamadou Camara, la régulation des médias ne doit pas être exclusivement l'affaire des seuls journalistes.

Les travaux de cette journée ont pris fin à 18h 10mn

Journée du mardi 1<sup>er</sup> août 2006

A cause d'une coupure d'électricité, les travaux ont débuté à 9h 40 mn.